

REGION BRETAGNE

Délibération 05 DFE SEGEP 01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

**Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les
collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire
de la Région Bretagne**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016 , s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 , sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Premier Vice-président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (départ à 11 heures 30), Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 12 heures), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 11 heures 15), Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 10 heures), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 11 heures), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avait donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11 heures 30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Madame

REGION BRETAGNE

Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12 heures), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 11 heures 15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 10 heures), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 11 heures), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Économie, agriculture et mer, Europe ;

Et après en avoir délibéré ;

- A pris acte du rapport annuel joint en annexe relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2015 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne.

Le premier vice-président
du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPÉEN

Envoyé en préfecture le 06/07/2016

Reçu en préfecture le 06/07/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional
Juin – Juillet 2016

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne.

L'Union européenne a fixé dans son règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999 portant modalités d'application de l'article 93 du traité CE, l'obligation pour chaque État membre de fournir pour le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises au cours de l'année précédente.

Afin de transposer cette obligation communautaire, l'article 1er de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales introduit dans le Code général des collectivités territoriales (art L. 1511-1 et suivants) l'obligation pour les régions, au titre de leur rôle de coordination en matière de développement économique, d'établir un rapport annuel, qui présente les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie les dispositions du Code général des collectivités territoriales et précise que le rapport annuel donne lieu à un débat devant le Conseil régional.

Je vous demande de prendre acte, du rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2015 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2015 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne.

1 Circuit de transmission des données entre les régions et les préfectures de région

Les rapports (tableaux synthétiques par type d'aides) établis par les régions sur la base des modèles nationaux doivent être communiqués aux Préfets de région avant le 31 mai de chaque année, afin d'être transmis à la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur, pour consolidation et transmission au Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE). Ce dernier transmet à la Commission européenne, avant le 30 juin, un compte-rendu exhaustif des aides octroyées par l'ensemble des autorités publiques sur le territoire national.

2 Méthodologie de recensement des données sur le territoire de la Région Bretagne

Pour répondre à la demande de la Commission européenne, la Direction générale des collectivités locales a mis à disposition des régions plusieurs rapport-types, afin de faciliter le transfert des données aux préfectures de régions. Ces modèles imposés synthétisent les informations concernant les principaux régimes d'aides et aides individuelles mis en œuvre par les collectivités locales en 2015. Ils comportent 5 fiches.

- La première fiche permet de recenser les régimes notifiés et les régimes exemptés ;
- La seconde fiche recense les régimes d'aides exemptés en faveur des œuvres audiovisuelles (spécificité selon chaque région) ;
- La troisième fiche recense les aides individuelles ;
- Les quatrième et cinquième fiches recensent les aides de *minimis*, entreprises et agricoles, aides de faible montant ne faussant pas la concurrence, allouées sur la base des règlements européens n°1407/2013 du 18 décembre 2013.

Recensement des données pour la Région Bretagne

En région Bretagne, outre la Région, sont concernés : les 4 Départements, 101 EPCI et la Région.

Afin de réaliser un suivi des données produites par les différentes collectivités locales et de leurs groupements, la Région Bretagne a procédé en deux étapes :

- La première étape a permis de constituer un fichier des référents des EPCI et des Départements, en charge de la transmission des données à la Région.
- La seconde étape a permis, d'une part, de collecter les tableaux complétés et d'autre part, d'obtenir les informations relatives aux collectivités locales et leurs groupements ne versant ou n'attribuant pas d'aides concernées par le cadre communautaire.

Au 30 mai 2016, 95 EPCI ont transmis leurs données ainsi que les 4 Départements en plus des éléments propres à la Région Bretagne. A noter que 39 EPCI n'attribuent ou ne versent pas d'aides.

Globalement, les différents régimes d'aides en faveur des entreprises ont été mobilisés en 2015 par les collectivités locales pour un montant total déclaré de 114,7 M€ à 14 385 bénéficiaires.

- La Région est intervenue, en lien avec son rôle de chef de file en matière de développement économique, à hauteur de 74,1 % du montant total des aides versées, soit un montant global de 85 M€ pour 11 021 bénéficiaires (dont les aides à la formation par apprentissage pour un peu plus de 23 M€).
- Les Départements sont intervenus à hauteur de 18,9 % pour 21,7 M€ auprès de 2 679 bénéficiaires.
- Les EPCI sont intervenus à hauteur de 6,9 %, pour un montant total de 8 M€ auprès de 685 bénéficiaires.

Le détail par type d'aide est présenté ci-après.

**3 Les différentes aides concernées par le cadre communautaire enregistrées aux entreprises :
Cinq catégories sont recensées :**

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID: 035-233600016-20160701-DEF_SEGEP_01-DE

3.1 Les régimes notifiés et les régimes d'exemption relevant du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)

Ces aides concernent l'ensemble des régimes en vigueur au cours de l'année 2015, ayant fait l'objet d'une notification sur la base de lignes directrices ou d'encadrements, ou bien d'une information dans le cadre de la mise en œuvre d'un règlement d'exemption par catégorie.

Les régimes notifiés et exemptés sont classés par catégorie selon leur finalité (annexe 1) :

Restitution des données selon la finalité des aides relatives au régime notifié et au régime d'exemption:

Finalités	Région	Départements	Communautés de communes	Montant total
	% / Montant total de l'aide	% / Montant total de l'aide	% / Montant total de l'aide	% / Montant total
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
A finalité régionale	5 830 081 €	830 255 €	2 317 686 €	8 978 023 €
	64,9%	9,2%	25,8%	17,5%
	27	13	34	74
A caractère social	- €	- €	14 176 €	14 176 €
	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
	0	0	108	108
Emploi	- €	1 643 247 €	- €	1 643 247 €
	0,0%	100,0%	0,0%	3,2%
	0	964	0	964
Infrastructures locales	- €	889 066 €	- €	889 066 €
	0,0%	100,0%	0,0%	1,7%
	0	17	0	17
PME	3 939 165 €	2 680 616 €	963 176 €	7 582 957 €
	51,9%	35,4%	12,7%	14,8%
	74	244	18	336
RDI	30 480 485 €	775 840 €	686 133 €	31 942 458 €
	95,4%	2,4%	2,1%	62,3%
	192	45	28	265
ENVIRONNEMENT	79 680 €	151 044 €	- €	230 724 €
	34,5%	65,5%	0,0%	0,4%
	5	34	0	39
Montant total	40 329 411 €	6 970 068 €	3 981 172 €	51 280 651 €
% / montant total	78,6%	13,6%	7,8%	100,0%

Participation de l'ensemble des collectivités locales sur la totalité des aides versées :

7 régimes d'aide ont été ciblés par les collectivités locales pour un montant total de 51,28 M€, soit 44,7 % du montant global des aides versées (114,7 M€).

Participation des collectivités locales pour les aides relatives au régime notifié et au régime d'exemption:

La Région Bretagne est intervenue à hauteur de 78,6 % du montant total pour 4 régimes sur 7, les Départements à hauteur de 13,6 % pour 6 régimes sur 7 et les EPCI à hauteur de 7,8 % pour 4 régimes sur 7.

Parmi les 7 régimes d'aides, les régimes à finalité régionale, en faveur des PME et en faveur de la Recherche développement innovation (RDI), ont été soutenus par les 3 types de collectivités locales, pour un montant total de 48,5 M€, soit 94,6 % du montant total du régime notifié et exempté.

La répartition par type d'aide relative au régime notifié et au régime d'exemption:

Parmi les 7 aides retenues par les collectivités locales, 4 aides représentent un volume financier de 50 M€, soit près de 98 % du montant total versé (51,28 M€), avec par ordre décroissant :

- Les aides à la recherche, au développement et à l'innovation, représentent la part la plus importante, soit 62,3 % du montant total versé, dont 95,4 % versés par la Région Bretagne,
- Les aides à finalités régionales représentent 17,5 % du montant total, dont 64,9 % versés par la Région Bretagne,
- Les aides en faveur des PME représentent 14,8 % du montant total versé dont 51,9 % par la Région et 35,4 % versés par les Départements,
- Les aides à l'emploi sont moins significatives. Elles représentent 3,2 % du montant total versé, versés en totalité par les Départements.

3.2 Les régimes d'aides exemptés en faveur des œuvres audiovisuelles

Ces régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles sont basés sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014. Ils font l'objet d'un tableau spécifique dans la mesure où, contrairement aux autres régimes d'aides exemptés ou notifiés qui s'appliquent indifféremment à l'ensemble des collectivités territoriales, ils sont spécifiques à chaque région dans la mesure où il avait été convenu avec la Commission que chaque région informerait son propre régime exempté.

En 2015, 2,9 M€ ont été versés par la Région Bretagne au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (F.A.C.C.A), et 150 K€ par le Département du Finistère, au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle de court-métrage et de fiction.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°2.

3.3 Les aides individuelles

Les aides individuelles qui sont autorisées par la Commission européenne visent une entreprise ou un projet de développement économique en particulier.

En 2015, 194 K€ ont été versés à 32 bénéficiaires par 2 EPCI.

Le tableau récapitulatif est présenté en annexe N°3.

3.4 Les régimes de minimis entreprise et agricole

Une aide de *minimis* est une aide de faible montant accordée à une entreprise par une autorité publique quelle qu'elle soit (Etat, collectivité territoriale, établissement public, etc.), sous réserve que cette entreprise respecte les conditions d'attribution prévues par la réglementation. Compte-tenu du faible montant de ces aides, la Commission Européenne considère qu'elles ne faussent pas la concurrence.

- Les régimes et mesures alloués sur la base de la réglementation **de minimis entreprise** : ces aides sont alloués sur la base du règlement de *minimis* n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, aux termes duquel le montant maximal de l'aide octroyée à une entreprise unique sur une période de trois années est fixé à 200 000 euros. L'instruction du 14 septembre 2015 du Commissariat général à l'égalité des territoires précise les modalités d'application de ce règlement.
- Les régimes et mesures alloués sur la base de la réglementation **de minimis agricole** : ces aides sont alloués dans le secteur de la production primaire agricole sur la base du règlement de *minimis* agricole n° 1408/2013 du 18 décembre 2013, aux termes duquel le montant maximal de l'aide octroyée à une

entreprise unique sur une période de trois années est fixé à 15 000 euros, et le plafond national à 1 % de la production annuelle.

5, et le plafond national à 1 % de la production annuelle.
 Reçu en préfecture le 06/07/2016
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE

La circulaire DGPAAT/SDG/2014-246 du 31 mars 2014 apporte des précisions sur la mise en œuvre de ce règlement. Elle précise également l'articulation avec le régime de *minimis* entreprise, susceptible de concerner aussi les exploitations agricoles.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°4.

Restitution des données relatives au régime de *minimis* entreprise

Secteurs	Région		Départements		EPCI		Montant total	
	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires total
Artisanat, industries, commerce, services	- €	0	4 880 762,00 €	774	550 618,08 €	80	5 431 380,08 €	854
Culture	- €	0	25 000,00 €	2	29 801,15 €	12	54 801,15 €	14
Développement économique	15 251 583,40 €	235	3 467 040,00 €	46	944 931,94 €	94	19 663 555,34 €	375
Economie sociale et solidaire	- €	0	1 610 030,00 €	42	422 790,60 €	22	2 032 820,60 €	64
Enfance-jeunesse	- €	0	- €	0	314 294,92 €	4	314 294,92 €	4
Environnement, agriculture, agro environnement	- €	0	56 982,00 €	24	15 626,75 €	4	72 608,75 €	28
Formation - Apprentissage	23 120 750,00 €	9 720	- €	0	- €	0	23 120 750,00 €	9 720
Innovation	- €	0	- €	0	139 508,45 €	5	139 508,45 €	5
International	- €	0	483 532,00 €	113	- €	0	483 532,00 €	113
Nautisme	- €	0	424 037,00 €	13	- €	0	424 037,00 €	13
Pêches maritimes et aquaculture	61 832,00 €	3	- €	0	- €	0	61 832,00 €	3
Sport	- €	0	- €	0	1 550,00 €	3	1 550,00 €	3
Tourisme	2 003 611,00 €	80	3 369 121,00 €	165	703 084,54 €	40	6 075 816,54 €	285
Total	40 437 776,40 €	10 038	14 316 504,00 €	1 179	3 122 206,43 €	264	57 876 486,83 €	11 481

En 2015, les collectivités locales ont soutenu 13 secteurs d'activités différents. Dans l'ordre décroissant, 5 secteurs recouvrent à eux seuls 56,32 M€, soit 97,3 % du montant total des aides allouées, à savoir : le soutien à la formation par l'apprentissage, le développement économique, le tourisme, l'artisanat – industrie - commerce et services, et l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, ces 5 secteurs ont concerné 98,4 % du total des bénéficiaires (11 481) auxquels des aides ont été allouées, soit 11 298 bénéficiaires.

Restitution des données relatives au régime de *minimis* agricole

Collectivités attributrices	Nombre de bénéficiaires / % sur le total de bénéficiaires	Montant payé en 2015 (€) / % sur montant total	Prévision des paiements à effectuer en 2016 / % sur montant total
Région	685 / 64,08%	1 358 440,00 € / 58,74%	- € / 0,00%
EPCI	201 / 18,80%	657 486,00 € / 28,43%	427 287,00 € / 84,58%
CD	183 / 17,12%	296 533,00 € / 12,82%	77 875,00 € / 15,42%
Total	1069	2 312 459,00 €	505 162,00 €

En 2015, l'ensemble des collectivités locales ont versé des aides relatives au régime de *minimis* agricole. La Région Bretagne a consacré 58,7 % du volume total des aides versées.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°5

Finalité	Intitulé	Sigle et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nombre de bénéficiaires	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf			
						Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties				
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	2 248 872	-	16	2 248 872,00			16						RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	2 646 381	-	10	2 646 381,00			10						RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
PME	Régime cadre d'aides aux services de conseil en faveur des PME et d'aide - Subventions	Conseils aux PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	3 939 165	-	74	3 939 164,60			74						RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	59 485	-	6						59 485,00		6		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014	
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	248 782	-	5						248 782,00		5		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	498 556	-	13						498 556,00		13		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014	
PME	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise PME	régime exempté	XS 263/2007	31/12/2013	100 000	100 000	1						100 000,00	100 000,00	1				
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - avances récupérables	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	30 215	30 215	1						30 215,00	30 215,00	1		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	32 127	32 127	2						32 127,43	32 127,43	2		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014	
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	7 500	7 500	3						7 500,00	7 500,00	3		RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014	
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - avances récupérables	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	400 000	-	1						400 000,00		1		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	1 221 050	-	19						1 221 050,32		19		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	53 377	-	2						53 377,00		2		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	60 000	-	2						60 000,00		2		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
AIDES INDIVIDUELLES A CARACTERE SOCIAL	Aide à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale	Aide à la protection sociale complémentaire	régime notifié	N 495/2010	10/11/2017	14 176	-	108						14 176,46		108		107-2 TFUE		
AFR	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise "zone AFR"	régime exempté	XR 154/2007	31/12/2013	132 700	-	2						132 700,00		2				
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	25 000	-	1						25 000,00		1		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	16 250	-	1						16 250,00		1		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
AFR	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise "zone AFR"	régime exempté	XR 154/2007	31/12/2013	149 067	-	5						149 067,00		5				
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	10 000	-	2						10 000,00		2		RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
PME	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise PME	régime exempté	XS 263/2007	31/12/2013	114 179	-	6						114 179,00		6				

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le 06/07/2016
ID : 03350016016071-DFE
SE
14

Finalité	Intitulé	Sigle et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nombre de bénéficiaires	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf			
						Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties				
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	453 509	453 509	10				453 509,00	453 509,00	10				RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	80 000	9 930	1				80 000,00	9 930,00	1				RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014	
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	343 000	343 000	6				343 000,00	343 000,00	6				RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
PME	Régime cadre d'aides à l'investissement des PME dans le secteur aquaculture et pêche		régime exempté	SA 42660	jusqu'au 31/12/2020	171 000	-	1				171 000,00		1				RGEC 1388/2014		
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	311 446	-	4				311 446,00		4				RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014	
EMPLOI	Régime cadre d'aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (RGEC)	compensation surcoût emploi travailleurs handicapés - garanties	régime exempté	SA 40208	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 643 247	-	964				1 643 246,52		964				RGEC 651/2014 - art. 32 et suivants	Remplace le régime X 61/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014	
INFRASTRUCTURES LOCALES	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales (RGEC)	infrastructures locales - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40206	du 5/12/2014 au 31/12/2020	889 066	-	17				889 066,00		17				RGEC 651/2014 - art. 56	Aides aux collectivités dans le cadre du dispositif Bretagne Qualiparc -Ateliers relais hôtels d'entreprises	
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	10 000	-	1							10 000,00		1		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	75 000	5 737	1							75 000,00	5 737,20	1		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	635 242	30 358	2							635 242,00	30 358,00	2		RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des mesures d'efficacité énergétique (RGEC)	efficacité énergétique - Subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	51 044	-	29				51 044,12		29				RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008	
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (RGEC)	renouvelable - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	100 000	-	5				100 000,00		5				RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008	
PME	Aide au programme national de développement des initiatives locales	subventions		SA. 41135		29 400	-	19				29 400,00		19						
PME	aides au services de conseils pour les PME dans le secteur agricole	subventions		SA. 40833		60 670	-	53				60 670,00		53						
PME	aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire	subventions		SA.39618		272 000	-	64				272 000,42		64						
PME	aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles	subventions		SA.40417		185 411	-	30				185 410,93		30						
PME	dispositif de soutien en agriculture en difficultés	subventions		SA. 37501		17 040	-	12				17 040,00		12						
AFR	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise "zone AFR"	régime exempté	XR 154/2007	31/12/2013	296 746	-	2				296 746,00		2						
PME	Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	248 002	-	14				248 002,00		14				RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
PME	Régime cadre d'aides aux services de conseil en faveur des PME et d'aide - Subventions	Conseils aux PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	13 940	-	4				13 940,00		4				RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
PME	Régime cadre d'aides à la participation des PME aux foires - Subventions	Foires (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	9 435	-	5				9 435,00		5				RGEC 651/2014 - art. 17 et suivants	Remplace les régimes X 65/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014	
PME	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise PME	régime exempté	XS 263/2007	31/12/2013	1 330 718	-	36				1 330 718,00		36						

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le 06/07/2016
ID : 035-23380016-20160701-DE

Finalité	Intitulé	Sigle et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nombre de bénéficiaires	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Nb bénéf			
						Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties		Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties				
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	464 394	-	41				464 394,00			41				RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
AFR	Régime cadre exempté relatif aux aides à finalité régionale (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	934 828	-	1	934 828,35			1				934 828			RGEC 651/2014 - art. 13 et suivants et décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones AFR et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020	Remplace le régime X 68/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	704 500	-	1	704 500,00			1							RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (RGEC)	énergie renouvelable - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	44 680	-	3	44 680,00			3							RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008
ENVIRONNEMENT	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets (RGEC)	recyclage et réemploi des déchets - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	35 000	-	2	35 000,00			2							RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	25 964 970	-	98	25 964 969,86			98				1 655 991			RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D-avances récupérables	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	2 121 376	1 065 661	17	2 121 376,00	1 065 661,00		17							RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recherche (RGEC)	infrastructures recherche-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	30 000	-	1	30 000,00			1				50 000			RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides en faveur des pôles d'innovation (RGEC)	pôles d'innovation-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	364 639	-	1	364 639,00			1				1 029 278			RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 295 000	-	74	1 295 000,00			74							RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
RDI	Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME-subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	88 465	-	4								88 465,00		4	RGEC 651/2014 - art. 25 et suivants	Remplace le régime X 60/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
						51 280 651	2 078 038	1803	40 329 410,81	1 065 661,00	298,00	6 970 067,99	806 439,00	1 317,00	3 981 172,21	205 937,63	188,00			
						51 280 651,01	2 078 037,63	1 803,00												

régimes exemptés d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles, basé sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014

Collectivité territoriale	Intitulé du régime exempté d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles, basé sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014	forme de l'aide	Référence	Durée	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
BRETAGNE	Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (F.A.C.C.A)	Subventions et bonifications d'intérêts	SA.41840	du 16/04/2015 au 31/12/2020	2898500		
FINISTERE	Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle de court-métrage de fiction	Subventions et bonifications d'intérêts	SA.42737	du 06/07/2015 au 31/12/2020	150000		

Collectivité attributrice	Secteur (exemples)	Intitulé (exemples)	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale		
EPCI	Artisanat	Aide à l'investissement immobilier réalisé au titre d'un projet d'implantation, de développement ou de reprise d'entreprise	Aide aux entreprises	Avance remboursable	Délibération 2013-180 du Conseil communautaire du 12/11/2013	Illimitée	161 000	24 150	1						161 000,00	24 150,00	1	Avance remboursable					L225-1 et L225-1	ESB de 4 487,49 €		
EPCI	Artisanat	Aide à l'investissement immobilier réalisé au titre d'un projet d'implantation, de développement ou de reprise d'entreprise	Aide aux entreprises	Subvention	Délibération 2013-180 du Conseil communautaire du 12/11/2013	Illimitée	9 000	9 000	1						9 000,00	9 000,00	1	Subvention					L225-1 et L225-1	Subvention à la création d'emploi en CDI (max 3 emplois aidés), conditionnée par la réalisation d'un projet immobilier		
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				212 403	21 211	1						212 403,00	21 211,00	1							Concerner les collectivités territoriales de la région Basse-Normandie.		
EPCI	Tourisme						-	292 869	1							292 869,00	1									
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise/développement	Création/reprise artisanat	Aide à l'investissement des entreprises		3 ans	485 403	86 319	9						485 403,00	86 319,00	9	subventions					réglement CE n° 1407/2013	L 1511-2		
EPCI	Artisanat, Industrie, commerciale et de services	Aides à la création, reprise ou développement d'entreprises & aide à la création d'emplois			56071	2 ans au 31/12/2016	20 000	15 250	10						20 000,00	15 250,00	10	Subventions	3 créations / 1 développement & reprises					L 1511-2		
EPCI	PME	aide communautaire à la création d'emplois					-	2 500	1							2 500,00	1									
EPCI	Artisanat, service, industrie	Aide à la création d'emploi				2 ans	31 500	50 000	1						31 500,00	50 000,00	1									
EPCI	Sport	Subvention de fonctionnement					-	1 550	3							1 550,00	3	Subvention de fonctionnement versées à des associations								
EPCI	Culture	Subvention de fonctionnement					-	27 550	10							27 550,00	10	Subvention de fonctionnement versées à des associations								
EPCI	Tourisme	Subvention de fonctionnement					-	336 883	3							336 883,04	3	Subvention de fonctionnement versées à des associations								
EPCI	Social	Subvention de fonctionnement					-	32 286	11							32 285,60	11	Subvention de fonctionnement versées à des associations								
EPCI	Enfance-jeunesse	Subvention de fonctionnement					-	314 295	4							314 294,92	4	Subvention de fonctionnement versées à des associations								
EPCI	Artisanat commerce	Aides aux commerçants, artisans et activités de services	aides directes opération FISAC				99 747	7 500	3						99 747,00	7 500,00	3	Subvention		FISAC		Décret n° 2015-542 du 15 mai 2015	Articles L1511-1 et suivants			
EPCI	Industrie	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides de minimis	Immobilier d'entreprise				900 000	100 000	1						900 000,00	100 000,00	1	Subvention				Règlement (UE) n° 1407/2013	Articles L1511-1 et suivants			
EPCI	Culture	Exonération fiscale	Librairie indépendante				4 266	1 092	1						4 266,00	1 091,67	1	Exonération de CFE					Article 1464 I du CGI			
EPCI	Culture	Exonération fiscale	Cinéma				4 531	1 159	1						4 531,00	1 159,48	1	Exonération de CFE					Article 1464 A du CGI			
EPCI	Environnement	Exonération fiscale	Installations anti-pollution				11 940	3 055	2						11 940,00	3 055,45	2	Exonération de CFE					Article 1518 A du CGI			
EPCI	Industrie, commerce et artisanat	Aides aux entreprises					-	60 900	15							60 900,00	15	Subvention								
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				23 551	23 551	1						23 551,00	23 551,00	1	Travaux et équipements								
EPCI	Aide à l'emploi	Aide à l'emploi en alternance				2 ans	Coût du salarié en alternance	40 000	26						Coût du salarié en alternance	40 000,00	26	Subvention directe								
EPCI	Insertion par l'économique						-	24 484	1							24 484,00	1							Concerner les collectivités territoriales de la région Île-de-France.		
EPCI	Immobilier d'entreprise	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides de minimis	Immobilier d'entreprise				186 000	3 050	1						186 000,00	3 050,00	1	Rabais sur prix de cession								
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/reprise d'entreprises artisanales	Création/reprise artisanat				-	300	6							300,00	6									
EPCI	Immobilier d'entreprise	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides de minimis	Immobilier d'entreprise				5 098 500	100 000	1						5 098 500,00	100 000,00	1									
EPCI	Tous secteurs	Accompagnement pour le financement d'entreprises	Financement de projet d'entreprises	Association			-	6 447	1							6 446,60	1	Subvention								
EPCI	Tous secteurs	Accompagnement d'entreprises innovantes	Accompagnement d'entreprises innovantes	Association			-	22 611	1							22 611,00	1	Subvention								
EPCI	Agriculture	Accompagnement de micro-projets en lien avec l'agriculture durable	Accompagnement d'entreprises	Association			-	2 500	1							2 500,00	1	Subvention								
CD	Tourisme	Modernisation de hôtellerie					2 473 173	645 222	19					2 473 173,00	645 222,00	19									Subvention-montant engagé	
CD	Tourisme	Modernisation de hôtellerie de plein air					1 737 280	552 544	22					1 737 280,00	552 544,00	22									Subvention-montant engagé	
CD	Tourisme	Chèques conseil					207 762	120 922	43					207 762,00	120 922,00	43									Subvention-montant engagé	
CD	Tourisme	Modernisation villages vacances					1 704 100	110 000	1					1 704 100,00	110 000,00	1									Subvention-montant engagé	
CD	Tourisme	Gîtes					127 464	25 500	1					127 464,00	25 500,00	1									Subvention-montant engagé	
CD	Nautisme	chantiers navals					203 265	60 980	1					203 265,00	60 980,00	1									Subvention-montant engagé	

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
 Reçu en préfecture le 06/07/2016
 Affiché le
 ID: 035-233500016-20160701-DE-SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice	Secteur (exemples)	Intitulé (exemples)	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE-FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale		
CD	Industrie, commerce, artisanat	Bourse aux jeunes créateurs d'entreprise					-	124 000	32				124 000,00	32					Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide au maintien du commerce et de l'artisanat de services en milieu rural					-	321 962	55				321 962,00	55					Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à la création d'emplois dans les SCOP					-	24 000	3				24 000,00	3					Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à la transmission dans l'artisanat					-	20 000	4				20 000,00	4					Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises					-	15 844	1				15 844,00	1					Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide exceptionnelle pour les inondations de 2013					-	7 684	2				7 684,00	2					Subvention-montant engagé							
CD	Industrie, commerce, artisanat	Aide à la commercialisation de terrains					-	84 556	10				84 556,00	10					Subvention-montant engagé							
CD	International	Aide au recrutement de personnel dédié à l'export					-	118 484	16				118 484,00	16					Subvention-montant engagé							
CD	International	Aides en faveur des entreprises finisériennes participant à des manifestations internationales en France et à l'étranger					-	244 485	83				244 485,00	83					Subvention-montant engagé							
CD	International	Aides en faveur de l'ouverture internationale des entreprises finisériennes					-	120 563	14				120 563,00	14					Subvention-montant engagé							
CD	Agro environnement	Acquisition de matériels agro-environnementaux					-	28 491	12				28 491,00	12					Subvention-montant engagé							
CD	Nautisme	Technologie recherche					371 411	35 000	5			371 411,00	35 000,00	5					Subvention-montant engagé							
CD	Nautisme	Aide à la construction et à la modernisation des centres nautiques					2 371 553	328 057	7			2 371 553,00	328 057,00	7					Subvention-montant engagé							
CD	Culture	Soutien à la langue bretonne					-	25 000	2				25 000,00	2												
CD	Agriculture	Investissements ETA					-	28 491	12				28 491,00	12												
EPCI	développement économique	aide création crèche d'entreprise - Don Bosco					-	22 500	1							22 500,00	1		subvention							
EPCI	développement économique	aide aux associations					-	17 250	3						17 250,00	3			subvention							
EPCI	développement économique	soutien aux unions commerciales et fiscal					-	4 905	3						4 905,00	3			subvention							
EPCI	développement économique	aide au commerce en milieu rural					-	25 872	8						25 872,00	8			subvention							
EPCI	développement économique	indemnités solidaires interempres					-	62 315	28						62 315,00	28			subvention							
EPCI	développement économique	TEBEO - télévision bretagne ouest					-	50 000	1						50 000,00	1			subvention							
EPCI	tourisme	aides aux associations					-	70 000	0						70 000,00				subvention							
EPCI	Insertion par l'économie	Aide à l'emploi					-	14 000	1						14 000,00	1										Concerne les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes.
EPCI	Innovation						-	139 508	5						139 508,45	5										
EPCI	Artisanat commerce	Aides aux commerçants, artisans et activités de services					-	5 383	2						5 382,98	2			subventions							
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/prise d'entreprises artisanales	Création/prise artisanat				275 722	17 535	9						275 722,00	17 535,00	9			subvention						
EPCI	Artisanat industries	Bâtiments d'activités artisanales et industrielles pour jeunes entreprises					-	1 490	2						1 489,57	2			réduction de loyer							964,53 € pour ARTEMIS et 525,04 pour KML
EPCI	Immobilier d'entreprise	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements - aides de minimis	Immobilier d'entreprise				1 828 583	63 554	2						1 828 583,00	63 554,00	2		s	Industrie agro-alimentaire, association d'insertion éco						Concerne les collectivités territoriales de la région PACA.
EPCI	ARTISANAT	Baisse de loyer temporaire pour entreprise en difficulté	Immobilier d'entreprise			juin à décembre 2015	-	8 400	1						8 400,00	1			Baisse de loyers temporaire							
EPCI	environnement	Aides à la protection de l'environnement	Environnement	Régime rotatif		31/12/2015	-	10 071	1						10 071,30	1			subvention							
EPCI	Artisanat commerce	Aides à la création/prise d'entreprises artisanales	Création/prise artisanat				-	5 000	3						5 000,00	3										
CD	Production et services aux professionnels	Fonds de Soutien au Développement Economique	FSDE				-	977 755	100				977 755,00	100												
CD	Tourisme	Fonds de Soutien au Développement Economique	FSDE				-	96 140	22				96 140,00	22												
CD	Commerce Artisanat	Fonds de Soutien au Développement Economique	FSDE				-	248 601	35				248 601,00	35												
CD	Entreprises d'insertion						-	68 200	5				68 200,00	5												
CD	Ateliers chantiers d'insertion						-	1 387 980	16				1 387 980,00	16												
CD	Régies de Quartier						-	18 000	2				18 000,00	2												
CD	Artisanat commerce	Aides à la création/prise d'entreprises artisanales	Création/prise artisanat/modernisation plan de relance				-	322 527	46				322 527,00	46												
CD	Insertion par l'économie	soutien à la créatio de poste					-	31 500	3				31 500,00	3												Concerne les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes.
CD	Economie sociale et solidaire	soutien à la création d'entreprises et projet innovants					-	135 850	19				135 850,00	19												
CD	Entreprises (groupes)	aides à l'investissement /Avance remboursable	FSE - Pacte productif et plan de relance				-	885 215	9				885 215,00	9												
CD	Entreprises (groupes)	aides à l'investissement /subventions	FSE - Pacte productif et plan de relance				-	2 550 325	34				2 550 325,00	34												

Envoyé en préfecture le 08/07/2016
Reçu en préfecture le 08/07/2016
Affiché le
ID: 035-233500016-20160708-DE_SEGEP_01-DE

Collectivité attributrice	Secteur (exemples)	Intitulé (exemples)	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Forme des aides	Ventilation sectorielle	Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Cofinancement	Base juridique		Article du CGCT	Observations	
							Assiette de dépenses	Montant des aides	Nombre de bénéficiaires	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf	Assiette de dépenses	Montant des aides	Nb bénéf					communautaire	nationale			
CD	Industrie/artisanat						-	1 027 105	137				1 027 105,00	137												montant engagé	
CD	Industrie/artisanat						-	1 706 728	349				1 706 728,00	349													montant mandaté
CD	Tourisme						-	1 151 200	25				1 151 200,00	25													montant engagé
CD	Tourisme						-	667 593	32				667 593,00	32													montant mandaté
Région	Formation – Apprentissage	Primes versées aux employeurs d'apprentis 132 Aide régionale au recrutement d'une ressource humaine export pour les entreprises (RH) 131 Aide régionale au recrutement de Volontaires à l'international en entreprise (VIE)	RH EXPORT				-	23 120 750	9720			23 120 750,00	9720														
Région	Aides individuelles						1 107 870	332 361	28			1 107 870,00	332 361,00	28							subvention						de minimis
Région	Aides individuelles						237 070	71 121	7			237 070,00	71 121,00	7							subvention						de minimis
Région	Aides individuelles						62 936	31 468	12			62 936,00	31 468,00	12							subvention						de minimis
Région	Aides individuelles						2 706 845	541 369	19			2 706 845,00	541 369,10	19							subvention						de minimis
Région	Aides individuelles						30 600 413	4 590 062	10			30 600 413,00	4 590 062,00	10							Prêt à taux zéro						de minimis
Région	Aides individuelles						2 359 834	1 179 917	11			2 359 834,00	1 179 917,10	11							subvention						de minimis
Région	Aides individuelles						1 231 765	50 000	1			1 231 765,00	50 000,00	1							subvention						de minimis
Région	Aides individuelles						488 390	341 873	1			488 390,00	341 873,00	1							subvention						
Région	Aides individuelles						235 908	58 977	3			235 908,00	58 977,00	3							subvention						
Région	Aides individuelles						1 720 000	857 287	51			1 720 000,00	857 287,00	51													de minimis
EPCI	Immobilier d'entreprise						960 171	50 000	2												subvention						Concerner les collectivités territoriales de la région PACA.
EPCI	Artisanat commerce						260 134	45 025	6																		
EPCI	Tourisme						8 879	3 333	36																		Concerner les collectivités territoriales de la région Basse-Normandie.
EPCI	Industrie						64 000	15 000	1																		
EPCI	Industrie						30 000	11 159	1																		
							79 936 035,71	57 876 486,93	11 481,00			55 110 617,00	40 437 776,40	10 038,00	9 196 008,00	14 316 504,00	1 179,00	15 629 410,71	3 122 206,43	264,00							
							79 936 035,71	57 876 486,93	11 481																		

Collectivité attributrice Conseil Régional, Conseil Départemental, autre)	Nombre de bénéficiaires	Montant payé en 2015 (€)	Prévision des paiements à effectuer en 2016 (€)
EPCI	1	25 000,00 €	
EPCI	1	1 525,00 €	
EPCI	4		6 100,00 €
EPCI	9	25 000,00 €	20 000,00 €
EPCI	12	180 000,00 €	150 000,00 €
EPCI	7	10 675,00 €	10 675,00 €
EPCI	2	2 000,00 €	3 000,00 €
EPCI	7	10 500,00 €	10 500,00 €
EPCI	19	38 000,00 €	
EPCI	8		16 000,00 €
EPCI	9	54 000,00 €	
EPCI	5	10 000,00 €	20 000,00 €
EPCI	2	3 000,00 €	12 000,00 €
EPCI	2	6 000,00 €	6 000,00 €
EPCI	2	4 000,00 €	4 000,00 €
EPCI	7	10 500,00 €	6 000,00 €
EPCI	4	8 250,00 €	
EPCI	3	9 000,00 €	
EPCI	8	24 000,00 €	12,00 €
EPCI	3	3 000,00 €	- €
EPCI	2	3 050,00 €	
EPCI	9	45 000,00 €	70 000,00 €
EPCI	8	16 000,00 €	22 000,00 €
EPCI	1	2 000,00 €	
EPCI	1	2 000,00 €	
CD	19	57 600,00 €	57 600,00 €
EPCI	24	88 000,00 €	
EPCI	1	11 000,00 €	
EPCI	7	21 400,00 €	
EPCI	4	5 181,00 €	10 000,00 €
EPCI	1	1 000,00 €	
EPCI	1	3 160,00 €	9 000,00 €
EPCI	4	- €	8 000,00 €
EPCI	13	10 000,00 €	16 000,00 €
EPCI	5	10 000,00 €	10 000,00 €
EPCI	5	15 245,00 €	18 000,00 €
CD	24	97 626,00 €	10 000,00 €
CD	113	60 307,00 €	10 275,00 €
CD	27	81 000,00 €	
Région	685	1 358 440,00 €	
Total	1069	2 312 459,00 €	505 162,00 €

2 dossiers qui vont être payés en mai 2016

5 dossiers en 2016

* PIDIL : Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160701-DFE_SEGEP_01-DE